



Commune d'Oron

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission concernant le préavis municipal no 11 / 2013

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 11 / 2013, composée de Madame Patricia Grossglauser, Messieurs James Carruzzo, Emmanuel Pechin, Pierre André Raynaud et Michel Bovy s'est réunie le 24 avril 2013, au bâtiment administratif de Palézieux-Village. Monsieur Philippe Modoux, syndic, a répondu à toutes nos questions, et nous le remercions

Ce préavis concerne l'élaboration du règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune d'Oron.

Le règlement qui vous est proposé a été conçu selon le règlement cantonal sur le droit de cité vaudois du 28 septembre 2004, vu qu'aucune des anciennes communes formant la nouvelle commune d'Oron ne disposait d'un règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie.

L'article 2 stipule que la municipalité pourra nommer une commission, si cela s'avère nécessaire.

L'article 4 fixe la durée et conditions de résidence pour l'acquisition de la bourgeoisie d'Oron.

L'article 6 stipule que la municipalité accrédite une personne chargée de procéder à l'établissement du rapport d'enquête.

L'annexe 1 mentionne les tarifs et émoluments que la municipalité a fixé en fonction du règlement cantonal.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 11 / 2013 tel que présenté.

Oron-la-Ville, le 9 mai 2013

Pour la commission :

Patricia Grossglauser

James Carruzzo

Michel Bovy, Président Rapporteur

Emmanuel Pechin

Pierre André Raynaud

*Vu et transmis à la
Municipalité le
25 mai 2013*

